

D 29656/1-9

*Communauté de Communes du Lac du Bourget*

# TREVIGNIN

# LA COMMUNE DE TREVIGNIN

## I. CONTEXTE DE L'ETUDE :

### 1. La commune de Trévignin :

La commune de Trévignin est située dans le département de la Savoie, à 4km au Nord-Est d'Aix les Bains, sur les contreforts de la montagne du Revard.

Le territoire communale s'étend sur 689 ha entre les altitudes extrêmes de 400 m – (torrent de la Meunaz) et de 1 562 m (la Tour de l'angle Est), l'altitude moyenne du chef lieu étant de 640 m.

Au Nord-Est et au Sud-Ouest, le ruisseau de la Meunaz et le Nant de l'Abbaye constituent des limites naturelles avec les communes limitrophes.

### 2. Le réseau d'assainissement :

#### ❖ Structure

La commune de Trévignin dispose d'un réseau d'assainissement type séparatif.

Le réseau d'eaux usées se déverse dans le réseau de Pugny Chatenod puis d'Aix les Bains avant d'aboutir à la station d'épuration de Garibaldi (Aix les Bains).

#### ❖ L'assainissement individuel

Sur Trévignin, 32 habitations demeurent en assainissement individuel. Elles sont situées dans les hameaux suivants :

- Les Pugeats : 7 installations,
- Le Séminaire : 5 installations,
- Les Clercs : 8 installations,
- Les Rigoles : 1 installation,
- Les Longets : 3 installations,
- Le Grand Pré : 2 installations,
- Route du Montcel : 3 installations,
- Barbenoux : 1 installation,
- Auberge des Pugeats : 1 installation,
- Sur la ville : 1 installation.

## II. DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ANC

### 1. Déroulement du diagnostic :

Le diagnostic s'est déroulé pendant la période de septembre et octobre 2006. 27 installations ont été diagnostiquées, 5 installations n'ont pu l'être du fait de l'absence du propriétaire ou bien souvent dus à des installations en cours de réalisation.

### 2. Etat général de l'assainissement

Globalement, l'état de l'assainissement sur la commune de Trévignin est mitigé puisque la moitié des installations visitées ne nécessite pas réhabilitation alors que l'autre moitié nécessite des travaux à moyen ou à court terme.

### 3. Typologie des dysfonctionnements constatés

La plupart des dysfonctionnements constatés sont dus à un manque d'entretien du système de prétraitement qui est à vidanger ou à curer.

D'autre part, la plupart des installations nécessite des mises en conformités : beaucoup manque d'un système de prétraitement des eaux ménagères.

## III. CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS

### 1. Résultat

32 installations étaient à diagnostiquer.  
27 installations ont été diagnostiquées,  
4 installations ont été enlevées de l'étude.

Parmi les 27 installations diagnostiquées, 2 sont jugées dans une situation inacceptable au regard de la santé et de la salubrité publique, 7 sont acceptables à moyen terme, 14 installations sont acceptables et 4 installations ont été visitées mais inexistantes (elles constituent des points noirs).

### 2. Identification des zones d'habitat exposées aux problèmes d'assainissement et justification des points noirs.

#### ❖ Les Pugeats

Les installations 06-301-108 et 06-301-109 sont des « points noirs », elles sont dans une situation inacceptable au regard de la santé et de la salubrité publique : les eaux ménagères ne subissent aucune opération d'assainissement et la dispersion se fait en surface directement dans une rigole en bordure de route.

L'installation 06-301-107 dispose d'un système de prétraitement des eaux usées qui était inaccessible au moment de la visite. Les eaux ménagères prétraitées vont directement dans un puits perdu et la dispersion des eaux vannes prétraitées est à ce jour inconnu.

L'installation 06-301-110 dispose d'un système de prétraitement complet mais le devenir de ces eaux après prétraitement reste à ce jour inconnu.

L'installation 06-301-104 dispose d'un système de prétraitement complet mais pas de système de traitement, la dispersion se faisant directement dans le sol.

#### ❖ Le séminaire

L'installation 06-301-111 constitue un « point noir », aucune filière d'assainissement n'existe et la dispersion se fait directement en surface dans une cunette en bordure de route.

L'installation 06-301-113 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères.

L'installation 06-301-130 était inaccessible au moment de la visite : la fosse était inaccessible et la filière de traitement reste à déterminer.

#### ❖ Les Clercs

L'installation 06-301-126 ne dispose pas de filière d'assainissement des eaux ménagères, ni de traitement des eaux vannes ; la dispersion des eaux usées se faisant directement dans un puits perdu.

L'installation 06-301-119 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères.

#### ❖ Les Longets

L'installation 06-301-123 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères et le traitement des eaux usées ainsi que sa dispersion reste à ce jour indéterminée.

L'installation 06-301-124 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères, ni de traitement des eaux usées seule la dispersion est connue : celle-ci se fait sur la surface de la parcelle dans une zone entourée d'ortie, elle constitue donc un point noir.

#### ❖ Sur la ville

L'installation 06-301-128 constitue un « point noir », elle ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères, ni de traitement des eaux usées seule la dispersion est connue : la dispersion se fait en surface pour se diriger ensuite sous la route vers le ruisseau.

### 3. Les solutions préconisées

Pour certaines installations, le dispositif était inaccessible au moment de la visite bien qu'ayant l'air complète les ouvrages doivent être rendus accessibles, ceci pour permettre le contrôle de leur état et de leur fonctionnement, leur entretien et une intervention rapide en cas de problème.

Certaines installations ne possèdent pas de bac dégraisseur, son installation permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

Pour certaines installations, le rejet des eaux prétraitées se fait directement dans un puits perdu, celui-ci est désormais interdit ; en effet il ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

Pour les installations qui ne disposent pas de système de traitement des eaux usées, elle représente un risque sanitaire et un danger pour la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau. Un système de collecte, de prétraitement et de traitement doit être rapidement installé selon l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables ; une étude d'assainissement est nécessaire et le choix de la filière devra être conforme à celui défini dans le zonage d'assainissement approuvé par la commune (renseignement auprès du SPANC). Néanmoins l'aptitude du sol à l'infiltration est médiocre sur la commune ce qui constitue un réel handicap quand aux choix d'une filière de traitement appropriée.

### 4. Entretien des installations

Huit installations doivent faire l'objet d'un entretien : soit par nécessité, soit parce que les dispositifs étaient inaccessibles au moment du diagnostique. Il faudra donc envisager la vidange de la fosse septique (1) et/ou nettoyage du bac dégraisseur (2) et/ou nettoyage du préfiltre (3 : changement de la pouzzolane):

- 06-301-106 (1),
- 06-301-108 (1 et 2),
- 06-301-107 (1),
- 06-301-116 (1),
- 06-301-120 (1 et 3),
- 06-301-110 (1),
- 06-301-124 (1),
- 06-301-130 (1).

## TABLEAU RECAPITULATIF DE LA COMMUNE DE TREVIGNIN

Nom	Prénom	Adresse	Parcelle	Numéro Assauto
ASSIER	ELIANE	les Pugeats	A 1197	06-301-106
BARRAL	MONIQUE	le séminaire	A 987	06-301-111
CARDINAL	FREDERIC	les clercs	A 272	
CARRON-CABARET	ALAIN	le séminaire	A 1322	
CESARI	ALAIN	les rigoles	B 684	06-301-105
CEYSSON	DENIS	grand pré	A1280	06-301-127
CHAPUIS	ROGER	les clercs	A 1152	06-301-118
CHAPUIS	GILBERT	110 av de St Simon 73100 Aix les Bains les clercs	A 1154 / A 1273	06-301-102
CHAPUIS	CHRISTOPHE	les clercs	A 1274	06-301-103
COUTAZ	JEAN FRANCOIS	les Pugeats	A 10	06-301-108
DEKDOUK	THIERRY	les pugeats	A 1370	06-301-125
DROIN	ANDRE	les pugeats	A 11 / A 12 / A 141	06-301-107
GHAZZA	ROLAND	chef lieu	B966	
GODARD	PASCAL	barbenoux	A 1316	06-301-116
GONTHIER	GERARD	le séminaire	A 960	06-301-113
JORENS	ROGER	le verioz	B 398	
MASSONNAT	MARIE-CLAUDE	rte du montcel	A 487	06-301-120
MOURADIAN	ANTOINE	le séminaire	A 1346 / A 1287	06-301-115
PEGAZ-BLANC	JEAN-YVES	rte du montcel	A 1068	06-301-100
PEGAZ-BLANC	ANNE LISE	rte du montcel	A 1281	06-301-101
PEGAZ-BLANC	MARIUS	les clercs	A 1331	06-301-126
PERRIER	MARCELLE	les clercs	A 276 / A 1357	
PERRIER	HENRI	les clercs	A 1356	
PETELLAT	ROGER	che forestier 73410 St Ours Sur la Ville	A 563	06-301-128
POLI	EMILIE	les pugeats	A 7	06-301-110
PUGEAT	FRANCOIS	les pugeats	A 136	06-301-109
SAINTAGNE	CHRISTOPHE	les clercs	A 1248 / A 1245	06-301-119
SANCHEZ-APARICIO	DANIEL RENE	les longets	B 709	06-301-121
SIMONET	EDWIGE	33 grande enneille 06940 Durby Les Longets	B 710	06-301-123
TASSAN-DIN	MICHEL	les longets	B 708	06-301-124
THOMAS	CLAUDE	les pugeats	A 1378	06-301-104
VAIRYO	MIREILLE	45 rue Marise Bastié 73100 Aix les Bains Le Séminaire	A 988 / A 969	06-301-130
VANEL	BERTRAND	le grand pré	A 1277/ou 1067	06-301-129
VINCENOT	MATHIEU	auberge des Pugeats	A 1110 / A 1180	

	Installation prioritaire pour la réhabilitation
	installation non prioritaire mais avis de réserve sur la pérennité
	installation en bon état de fonctionnement
	non visitée
	visitée mais indéterminée